

Commune de Bollezeele

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 février 2022 Espace Jules Dehaene - 19 h 30 / 22 h 15

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022 est approuvé.

PRÉSENTS : MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANTER Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine.

ABSENT(S) : CHILOUP Frédérique.

1/ Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 et affectation du résultat.

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal. Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. Laurent VANPOUILLE est élu président de séance.

Les documents budgétaires relatifs au compte administratif 2021 sont présentés. Ils comprennent les résultats de l'exercice, le détail des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En fonctionnement : total des dépenses = 846 107.44 €
total des recettes = 1 002 257.47 €, soit un excédent de 156 150.03 €

En investissement : total des dépenses = 608 047.58 €
total des recettes = 465 873.92 €, soit un déficit de 142 173.66 €.

Les résultats des exercices antérieurs sont reportés :

En fonctionnement	173 066.49 €
En investissement	37 647.17 €

On obtient en section de fonctionnement un résultat à affecter de 329 216.52 €.

Et un solde d'exécution d'investissement de - 104 526.49 €.

Les restes à réaliser d'investissement s'élevant à 98 205 €, le déficit à couvrir en section d'investissement est de 6 321.49 €.

L'affectation du résultat 2021, soit 329 216.52 €, est donc ainsi définie :

- | | |
|---|--------------|
| - Apurement du déficit d'investissement : | 6 321.49 € |
| - Report en fonctionnement 2022 : | 322 895.03 € |

M. le Maire quitte la salle.

Laurent VANPOUILLE, premier adjoint, assurant la présidence de séance, interroge le conseil municipal sur d'éventuelles remarques. Aucune remarque n'est émise.
On procède au vote du compte administratif : il est adopté à l'unanimité.
M. le Maire regagne la salle.
M. le Maire est félicité pour la gestion des comptes de la commune.

2/ Demande de subvention au Département

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal concernant les travaux en cantine scolaire : remplacement des sols et des sanitaires.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'aide Départementale aux Villages et Bourgs pour ces travaux.

Accord du conseil municipal selon le plan de financement suivant :

Dépenses :	Coût des travaux	46 301.25 euros H.T.
Recettes :		
	- Subvention Département Village et Bourgs (Taux 40 %)	18 520.00 euros
	- DETR	18 520.50 euros
	- Fonds propres	9 260.75 euros

3/ Organisation du temps scolaire à la rentrée 2022/2023

M. le Maire rappelle les délibérations précédentes concernant l'augmentation de l'amplitude horaire de la pause méridienne pour permettre la mise en place de deux services en cantine scolaire.

Le conseil d'école a indiqué un souhait d'horaires pour la rentrée 2022/2023 :

- 8 h 45 – 11 h 45 / 13 h 30 – 16 h 30

Monsieur le Maire propose de présenter à nouveau la demande de modification d'horaires à la Région et à l'inspection académique pour 2022/2023 selon les horaires demandés.

Accord du conseil municipal.

Cette modification impliquera une modification de la convention avec Proxi Services pour l'accueil périscolaire.

Concernant le self-service, l'empiétement d'un tel équipement dans la salle de réfectoire limiterait la place pour les enfants. La mise en place de cet aménagement est suspendue pour l'instant.

4/ Dépenses budgétaires avant le vote du budget primitif 2022

M. le Maire propose de réaliser des achats en investissement avant le vote du budget 2022. Il est nécessaire de faire une ouverture de crédits pour pouvoir régler les factures correspondantes.

Accord du Conseil Municipal à hauteur de 3 469 € correspondant à :

- Désherbeur thermique (gaz et air) : 3 108 € TTC
- Raboteuse dégauchisseuse : 361 € TTC

5/ Amortissement et fongibilité des crédits

- Amortissements

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par

l'article R.2321-1 du C.G.C.T. qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation
- des frais de recherche et de développement
- des brevets
- des subventions d'équipement versées

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation. Néanmoins, l'aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations reste possible sur délibération.

M. le Maire présente une liste des immobilisations non soumises à la règle du prorata temporis et des propositions de durées d'amortissement.

Accord du conseil municipal sur le tableau présenté.

- Fongibilité des crédits :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

6/ Questions et informations diverses

- Commission Communale d'Aménagement Foncier

La Commission Permanente du Conseil départemental a décidé d'instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) sur la commune de BOLLEZELE.

Le rôle de cette commission sera de statuer sur l'engagement d'une procédure d'aménagement foncier.

Un contact sera pris avec les communes de Merckeghem, Eringhem et Rubrouck pour la mise en place de cette CCAF puisque ces communes sont dans le périmètre de l'étude.

Un appel à candidature aura lieu dans la presse.

- L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est terminée. Plus de 500 contributions ont été déposées.

- M. le Maire rappelle le projet de construction d'une école. Une zone a été identifiée au PLUi pour implanter cet équipement. Le propriétaire d'une des parcelles concernées, ne souhaite pas se séparer de sa parcelle. La réflexion est toujours en cours pour le lieu d'implantation de cette école.

- Distributeur à pizzas route de Gravelines

M. le Maire indique qu'il a découvert sur les réseaux sociaux l'installation de cet équipement. Aucune demande n'a été faite en mairie pour l'installation de cette machine.

Une étude est en cours sur la « légalité » de l'installation de ce distributeur.

Guillaume PETYT indique que des normes sonores et lumineuses existent pour ce type d'équipement.

- La CCHF souhaite créer des groupes de travail pour la culture et l'école intercommunale de musique et sollicite les élus pour y participer :

- Résidence d'artiste 2022/2023 : Frédérique CHILOUP et Bertrand DECANTER
- Programmation 2023 : Frédérique CHILOUP et Bertrand DECANTER
- Lecture publique : Murielle DUROISIN
- Ecole Intercommunale de musique : Frédérique CHILOUP et Sabrina BOULOGNE.

- Monsieur le Maire rappelle qu'en 2001 Monsieur VANHERSECKE a légué aux communes d'Arnèke, Rubrouck et Bollezeele ses biens en contrepartie pour les communes d'entretenir les tombes de sa famille présentes dans chaque village.

M. le Maire rappelle également que les communes ont été désignées légataires universels et Mme PODEVIN, légataire à titre particulier.

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un notaire reçu le 14 février 2022, informant du décès de Mme PODEVIN. Les communes sont depuis le décès de l'usufruitière pleinement propriétaire d'un bien (maison et terrain) situé à PONTCARRE.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du bien de PONTCARRE.

Christine KIECKEN interroge sur la vidéosurveillance. La CCHF ne va pas subventionner la vidéoprotection mais la Région a délibéré en faveur d'un subventionnement des projets des collectivités. Laurent VANPOUILLE s'occupe du dossier.

La CCHF a financé une étude sur la signalétique dans les communes. Le dossier de la commune a été réalisé. La CCHF ne va pas donner suite à cette étude. M. le Maire indique qu'il va rencontrer un technicien de la Région dans le cadre du programme « Redynamisons les centres villes et centres bourgs » et interrogera sur la possibilité de financement de ce programme.

Bertrand DECANTER demande si une action humanitaire en faveur de l'Ukraine est prévue.

Bertrand DECANTER questionne au sujet de la liaison entre le PLUi et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). M. le Maire indique que le SCOT fait toujours l'objet d'un sursis à exécution.

Christine KIECKEN demande l'installation de poubelles au sein de la circulation piétonne dans le bois.

Christine KIECKEN
Secrétaire de séance



Pierre MARLE
Maire

